



LE MULTISECTORIEL

Le journal du Multisectoriel de la FEESP-CSN

Numéro 22

Avril 2015

MOT DU PRÉSIDENT

C'est un plaisir, en ce début de printemps, de vous présenter une nouvelle édition du journal Le Multisectoriel.

Depuis le début de l'année, le gouvernement Couillard a repris ses attaques à l'endroit des travailleuses et travailleurs du Québec. Son entêtement à poursuivre sa quête du déficit zéro nous mène droit dans un mur. Les compressions en santé et en éducation sont injustifiées et scandaleuses. Plusieurs économistes et autres experts ont tenté de le faire changer d'avis, mais peine perdue. Le gouvernement n'écoute que son ministre président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, qui n'a qu'un seul mot à la bouche : couper, couper, couper. La lutte s'annonce donc ardue.

Demeurez à l'affût des activités qui seront mises en marche au cours des prochaines semaines pour combattre ce gouvernement. Le 1^{er} mai est une date à surveiller, car de nombreuses activités seront organisées à travers le Québec. Restez vigilants, car nous avons besoin de vous pour crier haut et fort notre désaccord avec les politiques d'austérité au gouvernement Couillard.

L'année 2015 est une année de congrès pour toutes les fédérations affiliées à la CSN. Ainsi, la FEESP

tiendra son congrès du 1^{er} au 5 juin prochain à Rimouski. Cet événement triennal est l'instance où se décideront les grandes orientations de la Fédération pour le mandat 2015–2018.

En marge du congrès de la FEESP, deux dates sont à retenir : le conseil du Multisectoriel qui aura lieu le lundi 1^{er} juin et la tenue d'élections le jeudi 4 juin. Nous vous attendons en très grand nombre. Votre présence est très importante pour votre secteur et la vie syndicale en général.

En terminant, je vous souhaite un très bon début de printemps au nom de Jocelyn Gravel, vice-président du secteur, (Syndicat national des employés des élévateurs à grain de Sorel), Éric Fillion, secrétaire du secteur (Syndicat des travailleurs de silos à grain Bunge à Québec) et Nathalie Arguin, secrétaire générale de la FEESP et responsable du secteur, Philippe Dufresne, conseiller syndical, et Audrey Laprise, Lyne Tessier et Sylvie Poirier, employées de bureau.

Bernard Duchastel,
président du Multisectoriel
(Syndicat des travailleuses et travailleurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges-CSN)

Bienvenue!

Le comité exécutif du Multisectoriel est heureux de souhaiter la bienvenue aux syndicats qui ont récemment grossi les rangs de la FEESP-CSN :

- **STT de Sanimos** (Abitibi-Témiscamingue)
- **STT de l'autoroute 30 – CSN** (Montérégie)

RÈGLEMENTS INTERVENUS DEPUIS DÉCEMBRE 2014

SYNDICAT	SIGNATURE	DURÉE DE LA CONVENTION
S DES PERSONNES SALARIÉES DES MÉLÈZES – CSN	2014-12-17	17 décembre 2014 au 30 juin 2018
STT DE LA CAFÉTÉRIA DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL – CSN	2015-04-02	2 avril 2015 au 30 juin 2019

VOS IDÉES NOUS TIENNENT À CŒUR

Au cours des prochaines parutions, nous aimerions vous présenter des sujets qui vous sont importants. Votre exécutif de secteur vous invite donc à soumettre vos idées de sujets pour des articles ou chroniques ou encore de nous faire part de tout événement à venir dans vos syndicats. Vous pouvez également nous soumettre un article que vous souhaitez voir publié, pourquoi pas! **Pour nous joindre :** feesp.montreal1@csn.qc.ca

L'ÉQUIPE DU MULTISECTORIEL : **Bernard Duchastel**, président (STT du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal), **Jocelyn Gravel**, vice-président (SNE des élévateurs à grain de Sorel), **Éric Fillion**, secrétaire (ST de silos à grain Bunge, Québec), **Nathalie Arguin**, responsable politique, **Philippe Dufresne**, conseiller syndical, **Lyne Tessier**, employée de bureau et **Vanessa Marquis**, stagiaire.

Congrès de la FEESP : 1^{er} au 5 juin 2015

C'est avec plaisir que le comité exécutif du Multisectoriel vous convie au congrès de la FEESP qui se tiendra du 1^{er} au 5 juin prochain à Rimouski.

Le congrès de la Fédération est un événement qui a lieu aux trois ans où se décident les grandes orientations de la Fédération. C'est également le moment d'élire les militantes et militants qui vous représenteront aux différents postes de la Fédération, que ce soit au comité exécutif, aux différents comités (condition féminine, formation, santé-sécurité, surveillance) et aux comités exécutifs des secteurs. De plus, de nombreuses autres activités de formation et de débat seront offertes par différents conférencières et conférenciers invités, entre autres :

- ✓ **La solidarité et le sens de l'action collective** par Christian Nadeau, professeur au Département de philosophie à l'Université de Montréal
- ✓ **L'histoire des luttes et la pertinence du syndicalisme** par Gérald Larose, professeur à l'UQAM et ex-président de la CSN
- ✓ **Le Québec comparé aux pays scandinaves** par Stéphane Paquin, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP)
- ✓ **La présente ronde de négociation du secteur public** par Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN
- ✓ **Les enjeux entourant l'annonce des fusions des commissions scolaires** par Jean Lacharité et Véronique De Sève, vice-présidents de la CSN.

Aide financière aux syndicats de 70 membres et moins

La Fédération offre un soutien financier aux syndicats de 70 membres et moins afin de les aider à participer au congrès. La FEESP rembourse aux syndicats admissibles **la totalité des dépenses et 50 % du salaire perdu**. Veuillez vous référer aux documents qui vous ont été envoyés dans la 2^e convocation pour connaître les modalités complètes.

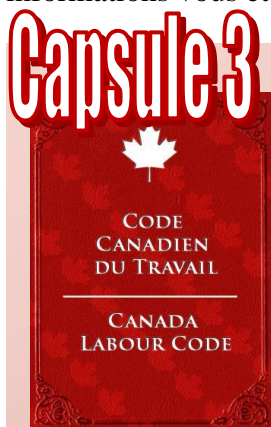
Une première convocation a été envoyée au début du mois de mars dernier et la deuxième convocation, contenant tous les renseignements relatifs au congrès et à votre inscription, vous a été envoyée le 7 avril. Vous trouverez également toutes ces informations sur le site internet de la FEESP : <http://feesp.csn.qc.ca/congres-feesp-1-au-5-juin-2015>

Au plaisir de se rencontrer au congrès!

Conseil du secteur

La Fédération regroupe ses syndicats selon les secteurs d'activités auxquels ils appartiennent. Très diversifié, le Multisectoriel — notre secteur — regroupe les syndicats en une quinzaine de sous-secteurs : éducation privée, organismes sans but lucratif, élévateurs à grain, sécurité, etc. Le secteur profite du congrès pour convoquer son instance sectorielle annuelle (la convocation a été envoyée avec le présent journal) qui se tiendra le lundi 1^{er} juin à l'ajournement des travaux du congrès, vers 16 h 30. Une courte réunion d'élection aura lieu le jeudi 4 juin, à l'ajournement du congrès, vers 17 h 15.

Nous vous rappelons que les trois postes du comité exécutif du Multisectoriel (présidence, vice-présidence et secrétariat) seront en élection lors du congrès. Nous comptons sur votre présence et serons heureux de vous revoir ou de faire votre connaissance. Nous vous invitons à communiquer avec nous si de plus amples informations vous étaient nécessaires.



Tout comme la LSST pour les milieux de travail sous juridiction provinciale, la partie II du Code comporte des dispositions qui visent à instaurer différentes mesures de prévention, afin d'**assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs**. Une de ces mesures vise à protéger la ou le salarié-e qui, avec des motifs raisonnables, croit que l'exécution de son travail comporte un risque pour sa sécurité ou pour celle d'une autre personne. La ou le salarié-e exerce alors un **droit de refus**.

Comment exercer mon droit de refus?

- ✓ J'avise immédiatement mon employeur. Celui-ci doit apporter les correctifs et en informer le comité local de SST.

Que dois-je faire si mon employeur n'apporte pas les correctifs nécessaires et satisfaisants?

- ✓ Je maintiens mon droit de refus et l'employeur doit aviser le responsable en santé et sécurité ainsi que le comité local en SST. L'agent effectue une enquête et rend ensuite une décision.

L'agent peut constater l'existence ou l'absence de danger. S'il constate l'existence d'un danger, il donnera **des instructions afin que les correctifs nécessaires soient apportés**. S'il constate l'absence de danger, il est possible de **faire appel de la décision** dans les dix (10) jours.

Pendant la mise en place des correctifs, la ou le salarié-e peut être affecté-e à d'autres tâches.

Une personne salariée ne peut exercer un droit de refus lorsque :

- ✓ Le refus met en péril la santé et la sécurité d'une autre personne;
- ✓ Le danger constitue une condition normale de son emploi.

VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LE MULTISECTORIEL? VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS À NOUS FAIRE?

ÉCRIVEZ-NOUS AU FEESP.MONTREAL1@CSN.QC.CA

1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2368 Télécopieur : 514 598-2398 www.feesp.csn.qc.ca